



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EN DATE DU MERCREDI 29 SEPTEMBRE 2021 A 17H00**

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 29 septembre à 17 heures 00, le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni au siège de la collectivité, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI

Présents (21) : Chantal AMBROSI – Muriel BELTRAN – Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Fortuné FELICELLI – Bernard GRAZIANI – Christophe GRAZIANI – Ange LAMBERTI – Jean François MATTEI – Jean Marc MATTEI – Alain MAZZONI – François MONTI – Anne Marie NATALI – Angèle NERI – José OLIVA – Gabriel PASQUALI - Pierre Antoine PASQUALINI – Marjorie PINDUCCI – Charlotte TERRIGHI – Jean Pierre VALDRIGHI

Pouvoirs (4) : Paule ALBERTINI donne pouvoir à François MONTI – Maria GAROBY donne pouvoir à Muriel BELTRAN – Jean Charles GIABICONI donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO – Patrick EIDEL GUIDICELLI donne pouvoir à Jean Pierre VALDRIGHI

Absents (12) : Christiane ALBERTINI – Christelle CRUCIANI – Joseph GALLETTI – Isabelle GIUDICELLI – Charles MARCELLI – Augustine GARIBALDI – Pierre NATALI – Frédéric RAO – Georges RISTICONI – Jeanne Baptiste SAVELLI Marie Noëlle SAROCCHI – Charlotte VITTORI

Secrétaire de séance : Monsieur Alain MAZZONI

Date de convocation : 23/09/2021

Nombre de membres en exercice : 37

Quorum de l'assemblée : 13

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 25

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EN DATE DU MERCREDI 29 SEPTEMBRE 2021 A 17H00**

- 58- Instauration de la taxe GeMAPI
- 59- Modification des statuts du SYVADEC
- 60- Budget M14 (40000) – DM N°2
- 61- Demande de remise gracieuse totale ou partielle
- 62- Création d'un poste d'adjoint administratif dans le domaine des finances.
- 63- Compte Epargne Temps – personnel de droit privé :
- 64- Carte privilège de la société « Corseco développement » :
- 65- Elargissement du bénéfice de la carte privilège « Corseco développement » au personnel de l'Office de tourisme Intercommunal et des communes rurales membres de la Communauté de Communes
- 66- Acquisition d'une parcelle de terrain d'une contenance de 2276 m² - Commune de Vignale

Délibération N° 2021-58- Instauration de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations - GEMAPI au 01/01/2022

Adoptée à 24 pour 1 abstention,

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	25	24	0	1	0



Le conseil communautaire décide d'instaurer la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI) prévue à l'article L 1530 Bis du code général des impôts. Conformément à l'article 1369A du code général des impôts, le produit de cette taxe sera voté par le Conseil Communautaire, à l'occasion du vote du budget primitif, pour fixer le montant attendu de cette taxe

Délibération N° 2021-59 Modification des statuts du SYVADEC**Adoptée à l'unanimité,**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	25	25	0	0	0

Délibération N° 2021-60 - Budget M14 (40000) – DM N°2**Adoptée à l'unanimité,**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	25	25	0	0	0

Le conseil approuve la décision modificative N°2 du budget général (40000) de l'exercice 2021 présentée en équilibre tant en recettes qu'en dépenses dans la section de fonctionnement et dans la section d'investissement

Délibération N° 2021-61 Demande de remise gracieuse Totale ou partielle

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	25	2	23	0	0

Le conseil communautaire, propose à l'abonnée de se rapprocher des services sociaux de la Mairie et ceux du FSL de la collectivité de Corse afin de vérifier si elle peut bénéficier d'une aide au paiement des factures d'eau et d'assainissement ou éventuellement être réorientée vers la Commission de Surendettement de Haute Corse. Il propose également de faire vérifier, en raison des consommations relevées, par les services techniques de la collectivité premièrement la fiabilité du compteur et deuxièmement une éventuelle fuite sur le réseau privé de l'abonné. Actuellement, selon l'INSEE, la consommation moyenne d'eau s'élève à 150 litres d'eau potable par jour et par personne. Cela revient donc environ à une consommation d'eau annuelle de 55 m³ pour chaque Français. Or l'abonnée se situe actuellement à environ 270 m³, bien au-delà de ces moyennes.

Le Conseil Communautaire attend les résultats de ses démarches avant de se prononcer sur la demande de remise gracieuse partielle.

Délibération N° 2021-62 Création d'un poste d'adjoint administratif dans le domaine des finances**Adoptée à l'unanimité**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	25	25	0	0	0



Le Conseil communautaire décide de procéder à la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif au service des finances, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire, qui sera pourvu par un fonctionnaire stagiaire ou titulaire relevant du grade d'adjoint administratif territorial, conformément aux dispositions statutaires régissant la Fonction Publique Territoriale.

Délibération N° 2021-63 Compte Epargne Temps – personnel de droit privé

Adoptée à l'unanimité

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	25	25	0	0	0

Par délibération en date du 30 juin 2020, le conseil communautaire a étendu le dispositif du compte épargne temps au personnel de droit privé des SPIC eau et assainissement. Sachant qu'il convient de veiller à l'égalité de traitement entre les agents de droit public et le personnel de droit privé, il est proposé de créer l'équivalence suivante pour l'indemnisation des jours du compte épargne temps :

AGENTS DE DROIT PUBLIC	PERSONNEL DE DROIT PRIVE
CATEGORIE A	GROUPES VII A VIII
CATEGORIE B	GROUPE VI
CATEGORIE C	GROUPE I A V

Délibération N° 2021-64 - ADHESION AU DISPOSITIF DE LA CARTE PRIVILEGE PROPOSEE PAR LA SOCIETE « CORSE ECO DEVELOPPEMENT »

Adoptée à l'unanimité

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	25	25	0	0	0

Le Conseil communautaire décide de faire bénéficier les agents de la Communauté de Communes Marana Golo de la carte-privilege proposée par la société Corseco développement

Délibération N° 2021-65- ELARGISSEMENT DU BENEFICE DE LA CARTE PRIVILEGE « CORSECO DEVELOPPEMENT » AU PERSONNEL DE L'OFFICE DU TOURISME INTERCOMMUNAL ET DES COMMUNES RURALES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Adoptée à l'unanimité

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	25	25	0	0	0

Le Conseil Communautaire décide d'élargir le bénéfice de la carte-privilege au personnel de l'office du tourisme intercommunal Marana Golo et des 7 communes rurales membres de la Communauté de Communes,

**Délibération N° 2021-66 convention constitutive de groupement de commande relative au marché public pour une étude sur la requalification des friches industrielles****Adoptée à l'unanimité**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	25	25	0	0	0

Le Conseil Communautaire approuve l'entente entre la Communauté de Communes Marana-Golo et la Communauté d'Agglomération de Bastia pour entamer une étude sur la requalification des friches urbaines intégrées à la démarche d'Ecologie industrielle territoriale initiée dans le cadre du dispositif territoires d'Industries CAB-Marana Golo conclu le 23 février 2021. Il approuve également la convention constitutive du groupement de commande relative à cette étude et notamment la participation de la CCMG à hauteur de 50% du reliquat après subvention, dans la limite de 12 500€ HT.

Le Conseil Communautaire désigne le membre titulaire et le membre suppléant à la Commission dédiée :

- Jean DOMINICI (membre titulaire)
- Jérôme CAPPELLARO (membre suppléant)

La séance est levée à 18h45

Le Président
Jean DOMINICI